

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 22 avril 2024

Le lundi 22 avril 2024 à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17/04/2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 9 / votants : 12

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, M. Éric FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Yves MILLET, Mme Marie-Noëlle BILLARD, Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET et Mme Yannick GUIGNAT.

Excusés : Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à Mme Corinne BERNARD), Mme Angélique COCLIN (pouvoir à M. Jean-Gilles LAFARCINADE), M. Aurélien VARVOU (pouvoir à M. Gilbert BLANC), M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, M. Philippe COMPIN.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 6 avril 2024
- 2 - Décision du Maire
- 3 - Attribution d'une subvention à l'association Familles Rurales de Mâron

1 - Approbation du procès-verbal du 6 avril 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision du Maire

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a signé un devis proposé par la SETEC, pour la fourniture de gravillons 6/10 roses pour la réfection des trottoirs, d'un montant total de 852.24 €.

3 - DCM 2024-20 : Attribution d'une subvention à l'association Familles Rurales de Mâron

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer une subvention à l'association Familles Rurales de Mâron, pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs de 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de résultat de l'association ;

Considérant l'inscription en dépense de 10 000 € à l'article 65748, *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*, de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2024.

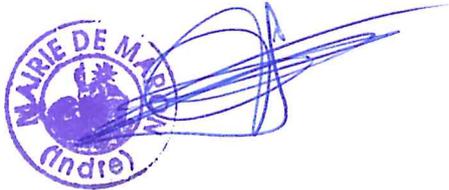
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention à l'association Familles Rurales de Mâron d'un montant de 3 000 €, pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs de 2023.

M. Gilbert BLANC clôture la séance du conseil à 18h10.

Affiché et publié le 2 juillet 2024

Le Maire,
Gilbert BLANC



La secrétaire de séance,
Nathalie RHIMBERT-BONNET

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, fluid loops and strokes, positioned below the name of the secretary.